

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 septembre 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-08-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assiste également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 317-2017.

Projet de règlement 317-2017

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans un secteur déstructuré pour l'agriculture (zone numéro 523), certains usages commerciaux liés à l'entretien de véhicules automobiles ;

Le projet de règlement n° 317-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2017-08-275

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2017, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.3 Demande pour un projet d'activité récréative – Pique-nique en couleurs
- 9.2 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.
- 18.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2017.
- 18.2 Résolution concernant le projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial dans la zone 319 soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Cie Imprimerie Sercost Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-08-276

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 août 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 août 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-08-277

DEMANDE DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Attendu que le Club des Lions d'Acton Vale sollicite la Ville pour une contribution par l'achat d'une publicité dans le bulletin envoyé aux membres deux fois par mois;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Club des Lions d'Acton Vale, pour l'achat d'une annonce dans le bulletin des membres pour une année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-08-278

DEMANDE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE INC.

Attendu que le 09 septembre prochain se tiendra au Centre de bénévolat un Souper spaghetti & Défilé de mode, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de bénévolat d'Acton Vale;

Attendu que le Centre de bénévolat demande une participation financière de 400.00 \$, afin de couvrir les frais qui seront engendrés pour l'organisation de cette soirée;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 400.00 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Centre de bénévolat d'Acton Vale à titre de participation financière pour le Souper spaghetti & Défilé de mode qui aura lieu le 09 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-08-279

DEMANDE POUR UN PROJET D'ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE – PIQUE-NIQUE EN COULEURS

Attendu que monsieur Donald Dupuis, désire organiser une fête multiculturelle dans le parc Donald-Martin qui pourrait impliquer différentes nationalités;

Attendu que pour organiser l'événement monsieur Dupuis soumet à la ville une liste d'équipements qu'il a besoin;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la ville permet l'utilisation du site du parc Donald-Martin pour l'activité « Pique-nique en couleurs », à condition qu'il n'y est pas d'autre événement de prévu à cette même date;

Que la ville ne peut accéder à la demande de prêt d'équipements puisque nous ne possédons pas les équipements demandés;

Que la ville ne fait pas exception à la règle, comme pour les autres événements organisées par les organismes, la ville ne fournit aucun équipement;

Que monsieur Donald Dupuis doit communiquer avec le Directeur des services culturels et sportifs pour des informations supplémentaires et, s'il y a lieu, d'établir un protocole d'entente pour l'organisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-08-280

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 317-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs. 2017-08-281

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 063 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2017.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance,

pour un montant total de 2 063 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
150-2007	48 200 \$
230-2012	289 700 \$
306-2017	335 250 \$
306-2017	111 750 \$
310-2017	460 115 \$
310-2017	817 985 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017 et 310-2017, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 28 août 2017, un emprunt au montant de 337 900 \$, sur un emprunt original de 558 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 150-2007 et 230-2012;

Attendu que, en date du 28 août 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 septembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 150-2007 et 230-2012;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierère à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE
1100, RUE ST-ANDRE
ACTON VALE, QC
J0H 1A0

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 230-2012, 306-2017 et 310-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 septembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 150-2007 et 230-2012, soit prolongé de 8 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-08-282

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 150-2007, 230-2012, 306-2017 et 310-2017, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication

des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 septembre 2017, au montant de 2 063 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

124 000 \$	1,35000 %	2018
127 000 \$	1,70000 %	2019
130 000 \$	1,90000 %	2020
134 000 \$	2,10000 %	2021
1 548 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,55400

Coût réel : 2,54884 %

2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

124 000 \$	1,40000 %	2018
127 000 \$	1,75000 %	2019
130 000 \$	2,00000 %	2020
134 000 \$	2,10000 %	2021
1 548 000 \$	2,40000 %	2022

Prix : 99,10100

Coût réel : 2,55013 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

124 000 \$	1,45000 %	2018
127 000 \$	1,70000 %	2019
130 000 \$	1,85000 %	2020
134 000 \$	2,05000 %	2021
1 548 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,46700

Coût réel : 2,56643 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

124 000 \$	1,40000 %	2018
127 000 \$	1,70000 %	2019
130 000 \$	1,85000 %	2020

134 000 \$	2,05000 %	2021
1 548 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,28800 Coût réel : 2,56669 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 063 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2017

Le conseil prend acte

Rs.2017-08-283

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL DANS LA ZONE 319 SOUMIS AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – CIE IMPRIMERIE SERCOST INC.

Considérant que la compagnie Imprimerie Sercost Inc., nouveau propriétaire d'un terrain commercial situé au 1007, rue d'Acton à Acton Vale, a déposé une demande, afin d'obtenir un permis pour effectuer des modifications au bâtiment existant implanté sur cet immeuble;

Considérant que les modifications consistent à agrandir le bâtiment principal, refaire les divisions intérieures et à modifier l'apparence extérieure. De plus, des modifications à l'aménagement extérieur du terrain sont prévues;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone 319 et que les demandes de permis concernant les propriétés situées dans cette zone sont soumises aux conditions d'un PIIA;

Considérant que M. Serge Côté, représentant de la compagnie, a déposé les documents requis à l'analyse du projet soit: les plans d'architecture du bâtiment incluant les modifications projetées, le plan d'aménagement du terrain et une projection graphique de l'apparence extérieure souhaitée pour le bâtiment;

Considérant que les membres du Comité ont étudié les documents soumis en prenant soin d'analyser point par point chacun des critères d'évaluations édictés par le règlement, afin d'atteindre les objectifs du PIIA et que leurs recommandations sont les suivantes :

- Afin d'assurer la sécurité des usagers du secteur (élèves, piétons, cyclistes) il est recommandé:

Que la partie gazonnée apparaissant au coin de la rue d'Acton et de la rue LaBrèque sur le plan d'aménagement du terrain soit maintenue libre de toute construction, affichage, arbre, arbuste ou de tout autre objet pouvant nuire à la visibilité et ce, en tout temps;

Que la barrière limitant l'accès de l'entrée charretière située sur la rue LaBrèque puisse être ouverte au besoin et qu'entre-temps, elle soit maintenue fermée, même durant les heures d'ouverture.

- Afin de respecter la vocation institutionnelle du site, liée à la présence d'espaces publics, d'une école et de résidences, il est recommandé:

Que l'éclairage extérieur du bâtiment et de l'aire de stationnement soit d'une intensité modérée et orientée vers l'intérieur du terrain de façon à ne causer aucune nuisance sur la voie publique ou sur les immeubles voisins;

Que l'enseigne commerciale soit obligatoirement installée sur le mur du bâtiment donnant sur la rue d'Acton ou sur la partie gazonnée devant celui-ci (voir plan) et que les projecteurs qui serviront à l'éclairer, si il y a lieu, soient orientés vers l'intérieur de la propriété de façon à ne pas éblouir les usagers de la voie publique.

De prohiber toute affiche ou panneau réclame clignotant ou à éclat.

Considérant ce qui précède, il est donc unanimement résolu de recommander au Conseil Municipal d'accorder le permis demandé.

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée, propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 015-2017 du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver la demande pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial dans la zone 319 soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2017-08-284

VOTE DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET AUX BÉNÉVOLES DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter et de remercier les membres du Comité organisateur et tous les bénévoles du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour l'organisation de l'activité qui a eu lieu les 17, 18 et 19 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h12.

Guy Boisvert Centre du camion Acton	• Veut des explications concernant le point 5.2
--	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 16.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et seize minutes (20;16).

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date